



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



ArchiDoc : Archives, documentation et
ressources numériques

de l'Université de Haute-Alsace

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Haute-Alsace

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : ArchiDoc : Archives, documentation et ressources numériques

Dénomination nationale : SP6-Ressources documentaires et bases de données

Demande n° S3LP130004126

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Faculté des sciences économiques, sociales et juridiques, Université de Haute-Alsace
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /
- Secteur professionnel demandé : SP7-Services aux personnes

Présentation de la spécialité

L'objectif de cette spécialité est de former des professionnels capables de collecter, stocker, classer et diffuser tous types de documents quels que soient les supports (papier, numérique, audio, vidéo...), les formes ou les usages (commercial, scientifique, technique, juridique, administratif, comptable...) et la destination (documentaire ou archivistique). Les métiers visés sont : documentaliste, archiviste, secrétaire documentaliste dans des entreprises, des structures associatives et culturelles ou des collectivités territoriales.

Ouverte en 2001, cette spécialité est proposée en formation initiale et continue. Elle associe les capacités et complémentarités pédagogiques de la Faculté des sciences économiques, sociales et juridiques (FSESJ), porteur du projet, et du département *Information et communication* de l'IUT Nancy-Charlemagne (Université de Lorraine). Son caractère transversal ne l'inscrit pas dans la continuité d'une formation particulière. Par contre, il existe plusieurs masters dans le domaine de l'information et du patrimoine, comme le master *Archivistique*, ce qui met cette licence professionnelle en cohérence avec les compétences de l'établissement. Elle entre en concurrence avec les licences professionnelles proposées par les DUT *Gestion de l'information et du document dans les organisations* dont une se trouve à Strasbourg mais la spécialité de Mulhouse se distingue par la double compétence archivistique et documentation.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Avec l'importance des flux informationnels, les enjeux des entreprises sont immenses et riches de promesses d'activités innovantes. Leurs performances dépendent de la réussite d'une bonne gestion de l'information, et l'arrivée des nouvelles technologies apporte des outils supplémentaires pour aider les entreprises dans leurs missions (veille technologique, partage du savoir-faire, aide aux processus de décision...). Cette spécialité *ArchiDoc* répond aux besoins de documentalistes dans un tissu économique régional riche en entreprises et en organisation relevant du tertiaire. Malgré ce contexte favorable, le bilan, tout comme le pilotage de cette formation n'est pas à la hauteur des attentes d'une licence professionnelle. Le dossier très lacunaire ne renseigne pas sur les principaux indicateurs de performance et de fonctionnement. Il est important de préciser que la formation n'a pas fonctionné entre 2006 et 2008.

Aucune information n'est donnée sur l'origine des candidatures ; ce qui ne permet pas d'analyser l'attractivité de la spécialité. Les modalités de sélection sont cohérentes et satisfaisantes mais leur application ne conduit ni à des effectifs stables, ni à des taux de réussite convenables. Avec seulement six étudiants à la rentrée 2010, il est évident que cette formation n'est pas dans une dynamique d'évolution positive. La diversité des étudiants semble être le seul point positif dans le bilan des effectifs. Elle est accentuée par l'accueil d'apprenants en formation continue (14 % des inscrits) et le sera davantage par l'ouverture en alternance dans les prochaines années.

Les enquêtes nationales sur l'insertion professionnelle ne sont pas significatives et les responsables n'ont pas mis en place de suivi des diplômés. Seules quelques informations au moment de la soutenance des stages permettent de dire que les poursuites d'études sont dans des proportions respectables et que 45 % des étudiants ont trouvé un emploi dans le domaine.

La formation s'est rapprochée des acteurs économiques du secteur au travers de l'Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS), de l'Association des archivistes français, du réseau documentaliste de la région de Mulhouse (Résodoc) et de la Chambre de commerce et d'industries Sud-Alsace. Sans mettre en place de partenariats conventionnés, elle a su constituer un réseau de professionnels qui s'investissent dans la formation en accueillant des stagiaires, en encadrant des projets tuteurés, en participant aux jurys et en intervenant dans les enseignements du cœur de métier avec un pourcentage très satisfaisant de 43 % du volume horaire total. Notons une diversité public/privé, et le panel des compétences professionnelles semble relativement large. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement mais des échanges informels contribuent aux évolutions de la spécialité.

L'équipe pédagogique est bien diversifiée et est pilotée par des responsables qui semblent aussi très impliqués dans des masters. Le contenu pédagogique est cohérent et conforme à l'objectif de la double compétence, une partie des enseignements est accessible à distance. Les modalités d'attribution du diplôme ne respectent pas les principes de la compensation, qui doivent s'appliquer sans note éliminatoire (cf. stage). Enfin, l'autoévaluation détaillée fournit des éléments complémentaires au dossier mais ne met pas en évidence les points forts et faibles de cette spécialité.

- Points forts :

- La bonne implication professionnelle.
- Un contenu pédagogique bien structuré.

- Points faibles :

- Des effectifs fluctuants.
- Pas de suivi des diplômés.
- Un dossier très lacunaire.
- Le manque d'encadrement et de pilotage.
- La concurrence d'une licence professionnelle semblable dans la région.

Recommandations pour l'établissement

Pour pérenniser cette licence, il est nécessaire d'en connaître réellement les tenants et les aboutissants. Il est vivement recommandé de mettre en place des indicateurs précis correspondant aux critères d'habilitation et des outils de pilotage comme le suivi régulier et systématique des diplômés. Ces éléments sont indispensables au conseil de perfectionnement qu'il conviendra de mettre en place avec des représentants d'entreprises de la région, des représentants des branches professionnelles, voire des associations (ADBS, Résodoc).

La dynamisation de cette spécialité passe inévitablement par des actions de communication, par une implication plus marquée des partenaires professionnels au travers de partenariats conventionnés et par une implication presque exclusive du ou des responsables.

Il est aussi important de se rapprocher de la spécialité *Médiation de l'information et du document dans les environnements numériques* portée par l'Université de Strasbourg, pour réfléchir à une offre de formation plus cohérente et moins concurrentielle.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre d'inscrits	1	9	14
Taux de réussite	100 %	78 %	86 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	0	11	14
Pourcentage d'inscrits venant de DUT	0	33	7
Pourcentage d'inscrits venant de BTS	0	33	7
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	100	78	79
Pourcentage d'inscrits en formation continue	0	22	21
Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation)	0	0	0
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels			
ENQUETES NATIONALES (à 30 mois)			
	2006	2007	2008
Taux de répondants à l'enquête	50 %	100 %	0 %
Pourcentage de diplômés en emploi (2)	100	100	0
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)	0	100	0
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)	0	0	0
ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION			
	2008	2009	2010
Taux de répondants à l'enquête			
Pourcentage de diplômés en emploi (2)			
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)			
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)			

(1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité.

(2) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre.
Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité.



Observations de l'établissement

CAMPAGNE 2013-2017

OBSERVATIONS SUITE A L'EVALUATION AERES D'UN DIPLOME DE LICENCE PROFESSIONNELLE

UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE

Domaine
Sciences Humaines et Sociales
Mention
Ressources Documentaires et Bases de Données
Spécialité
Archidoc : Archives, documentations et ressources numériques

Numéro d'habilitation : **S3LP130004126**

Réponses aux recommandations faites à l'établissement :

Nous avons pris connaissance des commentaires et critiques des membres de l'AERES concernant la licence professionnelle Archidoc (ex-GEIADOC), et nous les remercions de leurs conseils et remarques pertinents, que nous intégrons autant que faire se peut à l'organisation de notre formation.

Ainsi, nous prenons bonne note de la carence réelle en informations statistiques dont pâtit notre dossier, tant en amont de l'inscription des étudiants qu'en aval de leur réussite. Cette carence d'indicateurs est en passe de se résoudre :

- La collecte d'information à la réception des dossiers de candidatures a été mise en place lors du transfert de notre département depuis la FLSH (Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines) à la FSESJ (Faculté des Sciences Économiques, Sociales et Juridiques), qui bénéficie d'un soutien administratif plus conséquent.
- Le manque d'informations concernant le devenir des diplômés de la formation provient d'abord de son gel durant trois années complètes – comme l'ont souligné les membres de l'AERES – et du temps de latence nécessaire entre la clôture du diplôme et le sondage des étudiants par l'ORESIFE. La licence professionnelle ayant été relancée à la rentrée 2008, les chiffres d'insertion devraient à nouveau être disponibles lors des prochaines campagnes d'évaluation. Il faut également noter que l'équipe enseignante ne peut conserver aucune donnée personnelle concernant les étudiants (un courrier récent du Correspondant Informatique et Libertés l'a récemment rappelé), et qu'aucune opération de suivi ne peut légalement être spontanément organisée. Seul l'ORESIFE est donc habilité à obtenir et à fournir de telles informations. Enfin, les chiffres collectés lors de la soutenance indiquent un taux d'insertion avant l'obtention du diplôme, ce qui constitue un type particulier d'insertion.

Dans le cadre de nos collaborations avec les professionnels de l'information qui participent activement à la formation (enseignements, projets tuteurés et stages essentiellement), nous mettons actuellement en place une procédure de confrontation (universitaires-intervenants professionnels-encadrants professionnels) d'expériences et de suggestion d'amélioration,

avec une rencontre bisannuelle (préparation de l'année, débriefing après la fin des cours) et des formulaires de contacts types qui constitueront la procédure de perfectionnement de la formation. On remarquera également qu'au cours de la procédure d'évaluation des étudiants en projet tuteuré et en stage par les maîtres de stages professionnels, une rubrique est dédiée aux propositions d'améliorations de la formation, de manière à la faire correspondre au mieux aux besoins des pratiques professionnelles.

En ce qui concerne l'environnement concurrentiel de cette licence professionnelle, il est de moins en moins affirmé, étant donné l'évolution subie ces dernières années par la licence professionnelle de l'IUT strasbourgeois. Les formations sont actuellement complémentaires, et les rapprochements en cours entre Université de Strasbourg et Université de Haute Alsace ne peuvent que renforcer des liens qui se renouent depuis quelques mois déjà entre nos équipes respectives et seront bénéfiques à nos offres de formation et à leur cohérence.

Conformément à la demande des membres de l'AERES et à l'arrêté relatif aux Licences Professionnelles, toute mention à une note éliminatoire a été supprimée.

Enfin, nous tenons à souligner un nouvel effort de communication autour de cette licence professionnelle, initié après le faible recrutement de 2010, orienté vers le Grand Est notamment, qui a déjà porté ses fruits en 2011 (un recrutement en augmentation de 100%), et qui se poursuit actuellement (affichage, plaquette de communication, prise de contact avec les autres établissements et SIO des régions environnantes). Nous avons également établi des contacts avec différents industriels de la région afin d'établir des partenariats notamment dans la perspective de favoriser la formation en apprentissage.

En conséquence, nous pensons que les points les plus négatifs relatifs à cette licence professionnelle sont en passe soit d'être résolus immédiatement, soit de disparaître à court ou moyen terme.

Fait à Mulhouse, le 29 mai 2012

Le Président de l'Université de Haute-Alsace



Alain BRILLARD

